



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/303  
6 avril 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En réponse à la demande du Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/302), le Secrétaire général a l'honneur de faire distribuer officiellement le document ci-joint, qui a déjà été mis officieusement à la disposition des membres du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Texte de l'engagement à signer par le personnel de la  
Commission spéciale des Nations Unies

Je, soussigné, m'engage à m'abstenir de tout acte qui entacherait mon statut de personnel affecté à la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq ou qui ne serait pas conforme à l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité exigés de moi en vertu de ce statut.

Je m'engage à respecter les règles suivantes :

a) À aucun moment, je ne communiquerai à quiconque, gouvernement ou autorité extérieure à l'Organisation des Nations Unies, aucune information dont j'aurais connaissance du fait de mon appartenance à la Commission spéciale et qui n'a pas été rendue publique, si ce n'est dans l'exercice de mes fonctions ou, dans chaque cas, avec l'approbation préalable du Président exécutif;

b) La publication de tout document ou élément d'information, qu'il soit ou non protégé par un copyright, est interdite pendant la durée de l'affectation à la Commission spéciale, si ce n'est avec l'autorisation expresse du Président exécutif;

c) À moins d'y avoir été spécialement autorisé par le Président exécutif, je n'accepterai pas de prendre publiquement la parole, ni de faire de déclarations ni d'accorder d'interviews à la presse, à la radio, à la télévision ou à toute autre institution à vocation d'information publique pendant la durée de mon affectation à la Commission spéciale;

d) Je ferai preuve de la plus grande discrétion dans la manipulation de documents, télégrammes, cartes ou autres pièces appartenant à la Commission spéciale et je suivrai les instructions détaillées émises par celle-ci concernant cette documentation. En particulier, aucun de ces documents, télégrammes, cartes ou autres pièces, ni aucune copie ni aucune note concernant leur teneur ne sera emmené en dehors de la Mission, publié ou remis ou communiqué à quiconque de quelle manière que ce soit, si ce n'est, dans chaque cas, avec l'approbation préalable du Président exécutif;

e) Je n'accepterai aucune invitation à visiter des installations militaires ou industrielles ou à participer ou assister à aucune cérémonie officielle organisée sous le patronage de l'Iraq, sans l'approbation préalable du Président exécutif;

f) Je respecterai la réglementation spécifique émise par la Commission spéciale en ce qui concerne la prise de photographies privées et le port d'équipement photographique privé. Je m'abstiendrai, en particulier, de prendre aucune photo non autorisée;

g) Je suivrai les règlements spécifiques émis par la Commission spéciale concernant l'achat, l'importation et la cession de toute marchandise hors taxe et je me conformerai aux mesures prises par la Commission spéciale pour éviter

tout abus de la part de son personnel ou l'octroi à celui-ci de privilèges ou de facilités.

Je sais que le non-respect de ma part de l'une quelconque des règles ci-dessus pendant la durée de mon affectation à la Commission spéciale peut entraîner mon rapatriement immédiat.

Je suis conscient en outre que les règles suivantes peuvent s'appliquer après l'expiration de mon affectation à la Commission spéciale et je m'engage à respecter ces règles :

a) La publication de tout document ou élément d'information, qu'il soit ou non protégé par un copyright, est interdite après l'expiration de l'affectation en Iraq, si ce n'est, dans chaque cas, avec l'approbation préalable du Président exécutif de la Commission;

b) Je m'engage, une fois que mon affectation à la Commission spéciale aura pris fin, à ne divulguer la teneur d'aucun document, télégramme, carte ou autre pièce lui appartenant, si ce n'est, dans chaque cas, avec l'approbation préalable du Président exécutif de la Commission.

Nom en majuscules : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

-----